

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERS <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2012/68  Paraphe : <i>FS</i>
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU <i>Délibération n° DB2012/56</i>	

Nombres de membres

En exercice : 24

Présents : 15

Votants : 16 (dont pouvoir : 1)

POUR : 16 (100%)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le vingt six novembre deux mille douze, à 17h00, le Bureau, dûment convoqué, se réunit en session ordinaire à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET,

Date de la convocation : 19/11/2012

M. Gildas THIEBAULT est élue secrétaire de séance.

**Ayant pouvoir de vote :** *Mesdames* Régine BRUSA, Françoise BUSQUET, Nathalie CAMBIER JONVAL ; Françoise CAPPELLE ; Pascale MELIN, *Messieurs* Claude ANCELME ; Jean-Paul BOUILLEAUX ; Michel COLIN ; Frédéric COURVOISIER-CLEMENT ; M. Dominique GUERIN ; Jean-Pierre GUERIN ; Frédéric MATHIAS ; Francis SIGNORET ; Gérard SOUDANT ; Gildas THIEBAULT.

**Représenté :** M. Philippe ETIENNE donne pouvoir de vote à Mme Pascale MELIN

**OBJET : RENOUELEMENT ET EXTENSION DE LA SCENOGRAPHIE DU PARC ARGONNE DECOUVERTE**

Vu la délibération n°2012/37 du Bureau du 13 juin 2012 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre « renouvellement et extension de la scénographie « Nocturnia » à la société Harmatan ;

Vu l'avis favorable remis par le Conseil de Communauté du 12 septembre 2012 s'agissant des esquisses remises par la société Harmatan ;

Vu l'avis remis par la commission Tourisme et Communication en date du 13 novembre 2012 ;

Après en avoir délibéré, le Bureau APPROUVE l'avant-projet définitif tel que présenté avec les observations suivantes :

- Nécessité de retravailler le cheminement pour le public handicapé afin de lever toute difficulté de parcours,
- Suspension du projet présenté pour l'animascope avec report de la réalisation du film en 3D à la présentation d'un projet de film plus abouti

APPROUVE l'estimation financière prévisionnelle proposée par Harmatan établie à 1 088 045 € HT et répartie comme suit :

- la nuit des Argonautes : 705 720 € HT
- le terrier magique : 41 000 € HT
- le théâtre du vivant : 78 625 € HT
- l'Animascope : 262 700 € HT

CHARGE le président de signer tout acte à intervenir.

Pour extrait certifié conforme, le 27 novembre 2012

Le Président,  
Francis SIGNORET

